



## FICHE DE POSTE

### APPRENTI (E) ESPACES VERTS

#### MISSIONS

Dans le cadre d'une formation en travaux paysager, aménager et entretenir les espaces verts de la Commune de Pleuven dans le respect de la qualité écologique et paysagère des sites.

#### ACTIVITES PRINCIPALES

- Création, aménagement et entretien des espaces verts de la Commune (préparation et création de plantations, mise en forme d'allées et des bordures, taille des haies, ramassage de feuilles, ...)
- Préservation de la qualité des sites
- Entretien des équipements et du petit matériel

#### ACTIVITES OCCASIONNELLES

- Autres activités liées à l'entretien des espaces verts (peinture, menuiserie, maçonnerie paysagère, engazonnement, ...)
- Toutes activités nécessaires au bon fonctionnement du service public

#### ENVIRONNEMENT DU POSTE

##### RELATIONS HIERARCHIQUES

- Responsable des services techniques, et Tuteur,
- Directrice générale des services

##### RELATIONS FONCTIONNELLES

- Usagers des voies publiques
- L'ensemble des services municipaux
- Les entreprises

##### AUTONOMIE ET RESPONSABILITES

- Autonomie dans l'organisation du travail,
- Activités définies, organisées et évaluées par le responsable des services techniques et tuteur,
- Un non-respect du protocole d'entretien peut avoir des conséquences juridiques et écologiques : mise en danger des agents et/ou des personnes accueillies sur les sites,
- Tenu(e) au devoir de réserve : neutralité et/ou modération dans l'expression des opinions personnelles (même en dehors du lieu et des horaires de travail) de sorte de ne pas influencer ni l'administré, ni le bon fonctionnement du service public

## MOYENS TECHNIQUES

- Débroussailleuse, taille-haies
- Tondeuse, scarificateur, tondeuse autoportée,
- Broyeur, souffleur,
- Petit matériel d'entretien

## CONDITIONS D'EXERCICE

- Travail en extérieur,
- Déplacements sur le territoire de la Commune,
- Utilisation du matériel tranchant et bruyant,
- Peut être amené (e) à utiliser un matériel nécessitant le port d'un équipement de sécurité (casque, lunettes de protection, gilet, ...),
- Horaire de travail en fonction de l'organisation du service et du cadre de l'apprentissage,
- Horaires réguliers, dépassements exceptionnels

Les impératifs liés au bon fonctionnement des services, au respect des règles en vigueur et à la continuité du service public peuvent imposer une certaine disponibilité en dehors des horaires de travail.

## CADRE STATUTAIRE

- Poste réservé à une personne suivant une formation aux métiers des travaux paysagers en apprentissage.

## COMPETENCES

COMPETENCES REQUISES	PRECISIONS	Préalable	Nécessaire	appréciée
<b>CONNAISSANCES GENERALES, SAVOIRS TECHNIQUES</b>				
Connaissances de base en botanique		X		
Règles de sécurité au travail	Equipements dangereux, travail sur la voie publique, ...		X	
Conditions d'utilisation et d'entretien du matériel		X		
<b>MAITRISE DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET AUTRES SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES</b>				
Techniques d'entretien des espaces verts		X		
Connaissance du territoire de la Commune		X		
<b>PERMIS, HABILITATIONS, FORMATIONS CERTIFIEES, APTITUDES PARTICULIERES</b>				
Bonne condition physique		X		
Permis B				X
<b>COMPETENCES COMPORTEMENTALES</b>				
Sens du service public		X		
Motivation			X	
Précision			X	
polyvalence			X	
Esprit d'équipe			X	
Respect des consignes			X	
réactivité			X	
Sens de l'observation		X		
Sens des responsabilités		X		
Rigueur		X		
Force de proposition				X